



Point d'étape examen des référentiels certificatifs d'établissement

publié le 05/05/2020 - mis à jour le 06/02/2026

Inspection pédagogique régionale EPS, Poitiers, avril 2020

Descriptif :

Ce document expose les critères utilisés par le groupe de lecteurs pour examiner vos référentiels. Chaque élément est un motif à lui seul de non validation du référentiel.

Sommaire :

- Point d'étape examen des référentiels certificatifs d'établissement.
 - A la lecture des premiers référentiels étudiés, quelques éléments de précision vous sont proposés ici :
 - Éléments de validation des référentiels établissement par champ d'apprentissage.
-

● [Point d'étape examen des référentiels certificatifs d'établissement.](#)

Ce document expose les critères utilisés par le groupe de lecteurs pour examiner vos référentiels. Chaque élément est un motif à lui seul de non validation du référentiel.

Vous trouverez pour chaque champ d'apprentissage :

- Des règles communes,
- Des règles spécifiques au champ d'apprentissage,
- Parfois des exemples précis pour certaines activités (le plus souvent liés au manque de respect du champ d'apprentissage).

Le groupe de lecteur rédige les fiches navettes qui vous sont envoyées via les inspecteurs en utilisant textuellement les éléments figurant dans ce document.

Vous pouvez vous référer à ces éléments pour « tester » la validité de votre référentiel avant de le déposer dans PartagEps. Il vous est également demandé de déposer le référentiel dès lors qu'il a recueilli l'accord de l'ensemble des membres de l'équipe EPS.

Pour toutes questions sur un champ particulier, vous pouvez vous adresser directement (courriel ou téléphone) à :

- CA1 = Jean-Michel Hébert,
- CA2 = Thierry Marchive,
- CA3 = Cosette Agnan-Pourinet,
- CA4 = Jean-Charles Thévenot,
- CA5 = Jérôme Boissinot.

La procédure retenue pour examiner vos référentiels :

1. Après validation en interne de l'ensemble des membres de l'équipe EPS, vous déposez le référentiel sur l'application PartagEps,
2. Le groupe de lecture examine le référentiel et propose un avis.
 - a. Si avis positif, la proposition sera soumise à la commission académique pour validation,
 - b. Si avis négatif, une fiche navette est envoyée par l'inspecteur référent du département au

coordonnateur de l'établissement.

- 3. Le coordonnateur peut prendre attache de l'inspecteur référent pour échanger, puis retravaille son référentiel en équipe.
- 4. L'équipe dépose à nouveau le référentiel.
- 5. Le groupe de lecture reprend la même procédure.

Pour toute question technique sur PartagEps : Jean-Charles Thevenot.

● **A la lecture des premiers référentiels étudiés, quelques éléments de précision vous sont proposés ici :**

○ **Nommage du référentiel (obligatoire) :**

Afin de faciliter le travail d'examen de la commission académique, il est impératif de respecter le nommage suivant CAx_apsa_typenomlycée_ville_département_V1

Par exemple : **CA2_escalade_LGT_Dautet_La Rochelle_17_v1** permet de lire : champ d'apprentissage N°2, activité escalade au lycée général Dautet, ville La Rochelle dans le département de Charente Maritime, version N°1. Utiliser le tiret du 8.

○ Le document est attendu en format pdf.

○ **L'utilisation stricte du cadre national de chaque référentiel national. Il ne peut pas être réécrit, ni modifié.**

Un certain nombre de référentiels déclinent pléthore d'observables ou de critères notamment dans les AFL1 ou AFL2 qui pourraient rendre difficile leur faisabilité en les rendant peu explicites pour les élèves.

Ce cadrage ne doit pas inhiber l'innovation dans la conception des formes de pratique scolaire que vous pourrez concevoir à l'aune des objectifs éducatifs privilégiés dans le contexte de vos établissements.

● **Éléments de validation des référentiels établissement par champ d'apprentissage.**

Champ d'apprentissage n° 1	
CE QUI N'EST PAS NEGOCIABLE	CE QUI EST NEGOCIABLE
<p>-pour les épreuves collectives, prise en compte de la performance individuelle</p> <p>-utilisation du document officiel</p> <p>-présentation précise des modalités d'évaluation (FPS)</p> <p>-évaluation de l'AFL1 sur deux prestations (la performance doit englober l'intégralité des prestations)</p> <p>-ne pas diviser en sous éléments à évaluer les éléments à évaluer, ne pas ajouter d'élément à évaluer.</p> <p>Respect des points à attribuer à chaque élément de l'AFL1 (4 points minimum), les deux éléments sont obligatoirement croisés.</p> <p>Respect des seuils nationaux de performance et des contraintes (hauteur des haies, poids des javelots...)</p> <p>En demi-fond, l'indice technique permet d'évaluer la capacité de l'élève à mobiliser au maximum ses ressources (évalué en regard d'un pourcentage de VMA, d'une distance parcourue ...). Cet indice technique ne peut pas relever d'une mise en projet.</p> <p>-évaluation quantitative du deuxième élément de l'AFL 1</p> <p>-AFL2 et AFL3 évalués « au fil de l'eau »</p> <p>-l'individualisation de la distribution des points des AFL 2 et 3</p> <p>-ne pas limiter l'AFL2 à l'échauffement</p> <p>-chaque rôle est évalué sur une échelle de quatre niveaux d'expertise</p> <p>-Quelle que soit la valeur attribuée à chaque AFL (et rôle) l'évaluation est identique</p>	<p>-pas de jugement sur les choix pédagogiques à condition qu'ils respectent l'ADN du champ</p> <p>-ne pas limiter l'AFL2 à l'échauffement</p> <p>-chaque rôle peut se voir attribuer une valeur différente</p> <p>-Attention le seuil national de performance n'est donné que pour une seule épreuve. Comme les élèves doivent réaliser plusieurs prestations le seuil peut être redéfini. Par exemple le texte donne un temps sur 500 mètres mais si les collègues proposent un trois fois 500 mètres, le temps de référence (moyenne des 3 500 mètres) ne peut être celui d'un seul 500 mètres</p>

Champ d'apprentissage n° 2		
Rubrique	CE QUI N'EST PAS NEGOCIABLE	CE QUI EST NEGOCIABLE
D'ordre général	-nommage correct des fichiers -format PDF -pour les épreuves collectives, prise en compte de la performance individuelle -utilisation du document officiel -présentation précise des modalités d'évaluation	-pas de jugement sur les choix pédagogiques à condition qu'ils respectent l'ADN du champ (s'informer sur le milieu qui présente de l'incertitude, faire le choix d'un itinéraire, et conduire son itinéraire en sécurité) -une répartition des points selon les degrés dans les AFL pour valoriser tel ou tel aspect qui aurait fait l'objet d'un apprentissage long pendant le cursus du lycée
AFL 1	-évaluation de l'AFL1 qui respecte la répartition des points entre chaque élément (minimum 4pts) -On ne rentre pas par le niveau de difficulté de la voie en escalade, de la difficulté du parcours de CO ou sauvetage -La difficulté de l'itinéraire vient pondérer la prestation physique une fois que le candidat a été placé dans son degré de maîtrise -On conserve une forme d'incertitude lors de l'évaluation de l'AFL1 (tirage au sort du parcours ou de la voie, grimpe à vue milieu inconnu en CO, etc...)	-Intégrer le mode d'assurage dans la difficulté (moulinette, <u>moulinette</u> , en tête)
AFL 2 et AFL 3	-AFL2 et AFL3 évalués « au fil de l'eau » - distribution des points des AFL 2 et 3 au choix des élèves -chaque rôle est évalué sur une échelle de quatre niveaux d'expertise -Quelle que soit la valeur attribuée à chaque AFL (et rôle) l'évaluation est identique -Au moins 2 rôles différents dans l'AFL3, le rôle de grimpeur ne pouvant pas être évalué dans l'AFL3 en escalade	-ne pas limiter l'AFL2 à l'échauffement -chaque rôle peut se voir attribuer une valeur différente

Champ d'apprentissage n° 3		
Rubrique	CE QUI N'EST PAS NEGOCIABLE	CE QUI EST NEGOCIABLE
D'ordre général	-nommage correct des fichiers -format PDF -pour les épreuves collectives, prise en compte de la prestation individuelle -utilisation du document officiel -présentation précise des modalités d'évaluation, du contexte d'évaluation	-pas de jugement sur les choix pédagogiques à condition qu'ils respectent l'ADN du champ (gymnique et artistique) -une répartition des points selon les degrés dans les AFL pour valoriser tel ou tel aspect qui aurait fait l'objet d'un apprentissage long pendant le cursus du lycée
AFL 1	- Différencier les AFL (AFL1) liés aux activités aux activités gymniques S'engager pour composer et réaliser un enchaînement à visée esthétique ou acrobatique destiné à être jugé, en combinant des formes corporelles codifiées - Des AFL (AFL1) liés aux activités artistiques S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie collective, selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition. -évaluation de l'AFL1 qui respecte la répartition des points entre chaque élément (minimum 4pts) -On ne rentre pas par le niveau des difficultés des figures choisies dans le cadre des activités gymniques mais par le degré et la motricité -La difficulté des figures choisies vient pondérer la prestation physique une fois que l'élève a été placé dans son degré de maîtrise : « Exécution dominée » « Formes corporelles optimisées par rapport aux ressources, actions combinées. » « Les co évaluateurs positionnent l'élève dans un degré puis ajustent la note en fonction du niveau moyen de difficulté des éléments » -Pas de référence à un code de difficulté de figures dans le cadre des activités artistiques Pas de subdivision des items	-formes de groupement -nombre d'élèves -temps -espace -contraintes de création ou de production
AFL 2 et AFL 3	-AFL2 et AFL3 évalués « au fil de l'eau » - distribution des points des AFL 2 et 3 au choix des élèves -chaque rôle est évalué sur une échelle de quatre niveaux d'expertise -Quelle que soit la valeur attribuée à chaque AFL (et rôle) l'évaluation est identique -Au moins 2 rôles différents dans l'AFL3, les rôles de danseur et de gymnaste ne pouvant être évalués. Pas de rôle de juge en activité artistique	-ne pas limiter l'AFL2 à l'échauffement -chaque rôle peut se voir attribuer une valeur différente

Champ d'apprentissage N°4	
Non négociable	
Non-respect du nommage du référentiel	
Non-respect du cadre national / La situation d'évaluation n'est pas présentée / format pdf	
La situation d'évaluation ne respecte pas le CA 4	
AFL 1	
La répartition des points ne contient par 4 points minimum par élément	
L'évaluation de l'AFL1 est réalisée le jour du CCF en croisant le niveau de performance et l'efficacité technique et tactique.	
Le gain des matchs vient corrélérer le positionnement de l'élève dans les deux éléments de l'AFL1. L'élève est dans un premier positionné dans un des 4 degrés, puis le gain des matchs précise la note.	
Le classement est séparé pour les filles et les garçons.	
Des situations d'évaluation différentes en fonction des degrés, si le contexte est différent, il doit pouvoir conduire à un positionnement de l'élève sur les 4 degrés	
Les éléments sont subdivisés. Seules les deux éléments doivent apparaître et ne pas être réécrits.	
Les points attribués au gain des matches ne sont pas précisés (plusieurs possibilités mais les points doivent apparaître).	
AFL 2 et 3	
Les possibilités de choix de répartition des points entre AFL 2 et 3 par l'élève n'est pas explicite	
La répartition des points n'est pas clairement définie	
L'évaluation des AFL2 et 3 est prévue sur une séance au lieu d'être réalisée au fil de l'eau	
AFL2 doit concerner l'investissement de l'élève dans ses apprentissages	
L'évaluation de l'AFL2 ne peut pas concerner uniquement l'échauffement.	
AFL3 = les rôles doivent être bien précisés (nommés)	
Chaque rôle doit être évalué sur 4 degrés, pas de note avec cumul des rôles (par exemple : réaliser un rôle = 1 point, réaliser deux rôles = 2 points ...).	

Champ d'apprentissage n° 5		
Rubrique	CE QUI N'EST PAS NEGOCIABLE	CE QUI EST NEGOCIABLE
D'ordre général	<ul style="list-style-type: none"> -nommage correct des fichiers -format PDF -utilisation du document officiel -présentation précise des modalités d'évaluation <p>Au niveau de l'épreuve, proposer au moins deux thèmes d'entraînement pour respecter la mise en œuvre du projet personnel de l'élève.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -pas de jugement sur les choix pédagogiques à condition qu'ils respectent l'ADN du champ (Concevoir/Produire/ Analyser), -une répartition des points selon les degrés dans les AFL pour valoriser tel ou tel aspect qui aurait fait l'objet d'un apprentissage long pendant le cursus du lycée. -Le nombre et la nature des contraintes cadrant les séances de travail.
AFL 1	<ul style="list-style-type: none"> -évaluation de l'AFL1 qui respecte la répartition des points entre chaque élément (minimum 4pts). -Le deuxième élément de l'AFL1 « analyser » renvoie à l'identification des ressentis et à la régulation du projet d'entraînement le jour de l'épreuve. -Utiliser et exploiter un recueil de données. 	
AFL 2 et AFL 3	<ul style="list-style-type: none"> -AFL2 et AFL3 évalués « au fil de l'eau » - distribution des points des AFL 2 et 3 au choix des élèves -chaque rôle est évalué sur une échelle de quatre niveaux d'expertise spécifique. -Quelle que soit la valeur attribuée à chaque AFL (et rôle) l'évaluation est identique -Au moins 2 rôles différents dans l'AFL3. -L'AFL2 porte sur une séquence de travail et/ou une séquence d'entraînement. (Irrecevable de noter l'AFL2 <u>seulement</u> sur la séance réalisée le jour de l'épreuve). 	<ul style="list-style-type: none"> - chaque rôle peut se voir attribuer une valeur différente - ne pas limiter l'AFL2 à l'échauffement

Le document dans sa totalité

 [Eléments de validation des référentiels par champ - 5 mai 2020 \(PDF de 834.2 ko\)](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.